

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/10/2025 / Délibération N°20251028_07

Date de la convocation : **21/10/2025**

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le 28/10/2025 à **18 heures 00**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents : 6

Votants : 6 Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 1

X	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL
	Alice MALARTRE		Thierry MICHEL
X	Michel RIBES		Alain ROMÉAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

Mme Laurence EXBRAYAT a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Mise en place d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie compte tenu des travaux financés en attente de perception des subventions, le maire a présenté les conditions financières proposées par deux établissements bancaires.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal a décidé :

- D'ouvrir un crédit de trésorerie de 550 000,00 € auprès de la Caisse du Crédit Mutuel du Sud Est aux conditions jointes à cette délibération,
- D'autoriser le maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et les pièces s'y rapportant.

Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait aux Estables, le 28 octobre 2025.

Le Maire,
Philippe BRUN



La Secrétaire de séance,
Laurence EXBRAYAT



LIGNE DE TRESORERIE

043-214300915-20251028-20251028807-DE
le 29/10/2025
Publié le 29/10/2025

Caractéristiques générales et conditions

Emprunteur	Commune de LES ESTABLES
Prêteur	CAISSE DE CREDIT MUTUEL DU SUD EST
Objet	Mise en place d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités
Montant	550 000,00 €
Durée	1 an
Taux	Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,90 point marge garantie jusqu'au 20/11/2025 Euribor moyen mensuel à 3 mois. L'Euribor (Euro Interbank Offered Rate), publié par la Fédération Bancaire de l'Union Européenne (FBE), correspond au taux auquel les dépôts interbancaires en euros sont offerts entre banques de premier plan au sein de la zone euro. <i>Si l'indice Euribor à 3 mois moyenne mensuelle était ou devenait négatif, le calcul du taux d'intérêt du crédit serait effectué en retenant une valeur d'indice égale à zéro, et ce tant que perdurera la situation d'indice négatif</i> L'Euribor moyen mensuel à 3 mois de Septembre s'élève à 202,46%
Fonctionnement	Autorisation de crédit
Disponibilité et remboursement des fonds	Au gré de la collectivité, dès signature du contrat. Le versement des fonds ainsi que les remboursements s'opéreront par virements. Possibilité de consolidation à l'échéance en un prêt à long terme aux conditions alors en vigueur.
Commission d'engagement	0,10% du montant autorisé, soit 550 € payables à la signature du contrat.
Intérêts	Calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil. <u>Dates de valeur appliquées pour le décompte des intérêts :</u> * pour un décaissement demandé le jour J avant 10 h 45, le virement est effectué à J et les intérêts courent à partir de J * pour un décaissement demandé après 10 h 45, le virement n'est effectif qu'à J + 1 et les intérêts courent à partir de J + 1 * pour les remboursements réceptionnés dans nos livres le jour J, les intérêts cessent de courir à J
Commission de non utilisation	Néant
Observation	L'utilisation des lignes de trésorerie ne doit pas servir à compenser financièrement une insuffisance des ressources budgétaires.